

2 0 2 4

RAPPORT ANNUEL

MR&E //////////////////////////////////

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION, Comité d'audit et Direction générale	5
1 • ÉTATS FINANCIERS	6
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG du 18 juin 2025	8
Comptes annuels	18
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	46
Rapport spécial des commissaires aux comptes	54
2 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025	60
Résolutions votées à l'Assemblée Générale	62



Édition JUIN 2025

—
Éditeur : MRE

Conception graphique : Jonathan Vernier

Mise en page : Joana Chéron

Image de couverture : Paris 2^{ème} - Rue Réaumur

—
Impression : Monceau Assurances

—
Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.

—
Rapport annuel pour l'assemblée générale du 18 juin 2025

—
Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 45.000.000 euros.

Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Paris B 443 137 500

Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70 110 – 75380 Paris Cedex 08

Tél. : +33 1 49 95 79 79 – monceauassurances.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE MRE

AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENTS

- Brigitte Baillot

SECRÉTAIRE

- Paul TASSEL [†]

DIRIGEANTS EFFECTIFS

- Dominique Davier, Directeur général
- Christophe Dumont, Directeur général délégué



01

ETATS FINANCIERS

2024

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG du 18 juin 2025	8
Comptes annuels	18
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	46
Rapport spécial des commissaires aux comptes	54

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'activité de Monceau Retraite & Epargne s'inscrit dans trois domaines distincts :

- la diffusion de produits d'assurance vie de type épargne, principalement par l'intermédiaire d'un réseau d'agents généraux ;
- la gestion de régimes de retraite en points ;
- une activité en assurance santé et en prévoyance, principalement souscrite par un cabinet de courtage qui bénéficie pour cela d'une large délégation de gestion. Ces affaires portent principalement sur des contrats de collectivités locales ou territoriales, notamment sur l'assurance des risques statutaires des services départementaux de lutte contre les incendies. Ce portefeuille, constitué au terme de procédures d'appels d'offre portant sur des durées pluriannuelles se réduit car, depuis 2019, il est alimenté en affaires nouvelles uniquement pour le risque décès, les autres garanties étant désormais souscrites au sein du groupe par Monceau Générale Assurances. Sur l'exercice, Monceau Retraite & Epargne n'a pas modifié son système de gouvernance. Ce dernier est toujours articulé autour du Conseil d'Administration et des quatre fonctions clés que sont la gestion des risques, la fonction d'audit interne, la fonction de vérification de la conformité et la fonction actuarielle.

Le système de gouvernance est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques auxquels Monceau Retraite & Epargne est ou pourrait être exposée.

En ce sens, Monceau Retraite & Epargne est exposée notamment aux risques de souscription, de marché, de crédit et aux différents risques opérationnels.

Ces risques sont quantifiables et couverts par des immobilisations de capital. Le profil de risque de l'entreprise n'a été que peu modifié en 2024.

Une année 2024 sous le sceau de la résilience économique

Malgré un environnement de taux d'intérêt directeurs restrictifs, la récession mondiale n'a pas eu lieu. L'Europe au global n'échappe pas à ce constat même si l'économie allemande est à l'arrêt. L'Espagne et les Pays-Bas ont tiré l'Europe vers le haut et permettent tout de même une croissance du PIB de la zone Euro de 0,9 % sur l'année.

Les indicateurs avancés ne militent pas pour un fort rebond de la croissance européenne en 2025. La baisse des taux d'intérêt devrait tout de même aider les entreprises à investir, le taux d'épargne des ménages encore élevé est également un catalyseur éventuel du rebond de la consommation et a fortiori de l'activité économique.

Le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. En effet, la progression des salaires est d'environ 4 % en zone euro en 2024 et l'inflation totale ressort aux alentours de 2 % à la fin 2024.

Cette maîtrise de l'inflation a permis un « pivot » des banques centrales. Les politiques monétaires ont été très efficaces en jugulant l'inflation à deux chiffres dès 2022 sans provoquer de récession mondiale.

Dans cet environnement, la repentification de la courbe des taux d'intérêt se poursuit. En zone euro, la courbe des taux produite par l'EIO-PA est passée d'une courbe complètement inversée en fin d'année 2022 à une courbe presque normalisée puisque la pente de la courbe des taux du 31 décembre 2024 est positive pour les maturités comprises entre 2 ans et 15 ans.

L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des deux régimes de retraite en points ainsi que la baisse des plus-values latentes entraînent une légère diminution des taux de couverture des deux régimes qui ressortent à 127,05 % pour Monceau Avenir Retraite et à 171,74 % pour Monceau Perspectives Retraite. Grâce à ces taux de couverture et afin d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, la société a décidé de revaloriser la valeur de service du point applicable en 2025 de 1,5 % pour Monceau Avenir Retraite et de 2,3 % pour Monceau Perspectives Retraite.

Afin d'accompagner le développement commercial, un taux de revalorisation de 3 % nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux a été attribué aux supports en euros de Dynaplus, de Monceau Europlus et de Monceau Multifonds Plus, après prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices.

Les principes directeurs de la gestion financière inchangés au cours de l'exercice

Les lignes directrices de la politique d'investissement sont la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre une hausse des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs qui ne comportent pas de risque de crédit. Dès lors, les actifs réels composés des actions, de l'immobilier et de l'or physique occupent une place importante au sein des portefeuilles de la société, de plus de 50 % au 31 décembre 2024, sensiblement supérieure à la moyenne du marché de l'assurance.

Cependant, le retour des taux d'intérêt à des niveaux plus attractifs a permis de repondérer considérablement la classe d'actifs obliga-

taires. Des titres obligataires ont été acquis, majoritairement des obligations d'entreprises européennes bien notées.

La résilience des bénéfices des entreprises encourage toujours l'investissement sur les actions. L'allocation de cette classe d'actifs est composée exclusivement de fonds d'investissement avec une diversification importante en termes de géographie, style de gestion et thématiques d'investissement.

La détention d'une poche de trésorerie permet de saisir des opportunités de marchés lorsqu'elles se présentent, de contribuer positivement au ratio de solvabilité, et enfin de se couvrir contre les risques engendrés par certaines classes d'actifs.

Les biens immobiliers répondent quant à eux aux besoins de protection contre les risques d'inflation et de tensions sur les taux. Entre conflits géopolitiques persistants, faible croissance, instabilité politique et organisation des Jeux Olympiques, les freins à l'activité économique n'ont pas manqué en 2024 en France et plus particulièrement en Ile de France.

Ces facteurs ont naturellement retardé la prise de décisions des entreprises qui, de surcroît, ont été confrontées à des paramètres divergents en matière immobilière, notamment s'agissant d'organisation du travail, de coût de l'immobilier et ce dans un contexte de marché locatif complexe et évolutif.

Le marché locatif de bureaux reste globalement aux mains des preneurs, même si de fortes disparités sont constatées en fonction des secteurs géographiques. Le risque de vacance des biens en portefeuille demeure élevé. Les métropoles régionales et la périphérie parisienne y sont plus fortement exposées que les quartiers d'affaires parisiens.

Depuis 2022, la collecte en immobilier est entrée dans une logique de maîtrise, son ralentissement en 2024 devrait se stabiliser en 2025. Sauf opportunité exceptionnelle, il ne devrait donc pas y avoir de nouvelles acquisitions immobilières.

Depuis le 1er octobre 2024, la valeur de la part de la Sci Monceau Investissements Immobiliers est fixée à 36,45 €, soit une baisse de 4,56 % par rapport à la précédente (38,19 €). Ce résultat provient principalement de la montée des taux financiers utilisés dans les mécanismes d'évaluation immobilière. Ces taux, étant fortement liés aux conditions économiques nationales, ont créé des tensions qui impactent négativement les valorisations. Dans ce contexte, le parc immobilier a bien résisté, grâce notamment à un taux d'occupation de nos immeubles stable.

En effet, la baisse constatée est indépendante de la qualité intrinsèque du patrimoine immobilier de la Sci et de ses locataires, qui reste élevée et qui se reflète dans un résultat relativement favorable par rapport au reste du marché. A titre de comparaison, les chiffres publiés par l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) indiquent que la performance globale des Sci servant de support d'unité de compte sur le marché français a été de - 6,8 % en 2023 puis - 4,1 % en 2024.

La pertinence de l'investissement immobilier comme investissement de long terme demeure inchangée. Les périodes de baisse

peuvent offrir à ceux qui le souhaitent un point d'entrée potentiellement intéressant pour investir sur de longues durées.

2024 : un tournant pour la durabilité du groupe Monceau Assurances

L'année 2024 marque un tournant pour le Groupe Monceau Assurances en matière de durabilité, avec la publication de son premier rapport conforme à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Il illustre l'engagement du Groupe face aux défis climatiques croissants et sa volonté de participer activement à la gestion des risques environnementaux, tout en soutenant la transition vers une économie bas-carbone.

L'augmentation des événements climatiques extrêmes souligne l'impact grandissant de ces risques, qui affectent non seulement les activités économiques, mais aussi la stabilité des marchés financiers. Dans ce contexte, les acteurs financiers, quel que soit leur envergure, jouent un rôle clé en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus de gestion et de prise de décision.

Pour répondre à ces enjeux de transition, des mesures concrètes ont été adoptées pour réduire l'empreinte carbone. À compter de 2025, un plan d'action sera mis en place, visant à ajuster le portefeuille d'investissements et à aligner les stratégies sur les objectifs climatiques internationaux. Ce plan impliquera l'engagement des parties prenantes, dans une démarche qui garantira une transformation progressive et conforme à ses modèles stratégiques, opérationnels et d'affaires.

Le Groupe Monceau Assurances prévoit également de renforcer sa gouvernance durable, en l'alignant sur les normes actuelles et les évolutions réglementaires à venir. Cette gouvernance assurera que la transformation soit menée de manière structurée, cohérente et efficace, tout en renforçant la résilience à long terme et en contribuant activement aux enjeux de transition.

Accompagnement des agents généraux

Le développement de l'activité vie réalisée par les agents généraux de Monceau Retraite & Epargne demeure une volonté forte. Cette activité représente un formidable relai de croissance mais également une opportunité pour les agents généraux

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025

de diversifier leurs portefeuilles. Afin de les accompagner dans cette démarche, plusieurs dispositions ont été prises pour soutenir et aider ce réseau dans sa collecte en épargne et en retraite depuis 2022. Des collaborateurs salariés, experts en épargne retraite et maîtrisant parfaitement la gamme des produits d'assurance vie et de retraite, ont été missionnés pour accompagner au quotidien le réseau d'agents dans son développement en assurance vie. Cette cellule intervient tant sur les volets de l'animation, de la formation métier que de l'accompagnement commercial.

Une offre produit enrichie

Dans le cadre de la Loi Industrie Verte du 23 octobre 2023, Monceau Retraite & Epargne a modernisé et enrichi son offre épargne en faisant évoluer son contrat multisupports Monceau Multifonds Plus. La version commercialisée à compter de novembre 2024 intègre désormais, en plus des supports initialement disponibles, un support en euros, quatre nouvelles unités de compte : Monceau Multi Gestion Patrimoine, Monceau Multi Gestion Inflation, Bpi France Entreprises 3 (actif non coté) et un nouveau fonds, labellisé France Finance Verte, Mandarine Global Transition.

La qualité de service en constante amélioration au sein de Monceau Assurances

En février 2024, une initiative de dématérialisation des documents d'assurance vie dans le cadre de notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) a été lancée. Près de 2.500 clients et sociétaires ont opté pour le format numérique, accessible via leur espace personnel Monceau-et-moi, après notification par courriel ou SMS. Le retour au format papier reste possible à tout moment.

En mai 2024, Monceau-et-moi a été modernisé, attirant près de 12.000 assurés actifs.

Notre cellule qualité a maintenu une surveillance continue de la satisfaction client au travers d'enquêtes ponctuelles et d'envois de SMS post-visites. Notre note de satisfaction s'est maintenue entre 4,7 et 4,8/5 tout au long de l'année. Notre NPS (Net Promoter Score) pour la Vie est de 30 points, attestant de la qualité de notre relation client.

Analyse des résultats comptables — La société enregistre un chiffre d'affaires de 18,7 millions d'euros, en hausse de 11,8 % par rapport à l'exercice précédent.

La collecte sur les produits d'épargne enregistre une progression de 41,5 %, passant de 6,7 millions d'euros en 2023 à 9,4 millions d'euros sur l'exercice 2024. Cette progression est le résultat conjugué de la forte hausse de 60,6 % de la collecte sur les fonds en euros et de la baisse de - 75,6 % de la collecte sur les unités de compte. Cette dernière s'explique par la chute de - 93,0 % du chiffre d'affaires sur les unités de compte immobilières. Les nouvelles adhésions sur les PERP en points n'étant plus possibles depuis l'adoption de la loi Pacte en 2020, la collecte sur les produits de retraite continue de reculer (- 3,8 %) et s'établit à 7,5 millions d'euros, contre 7,8 millions d'euros en 2023. Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance diminue également (- 17,8 %), en raison notamment du déclin du portefeuille des garanties décès des risques statutaires.

Enfin, l'activité non-vie des risques statutaires continue de régresser, à la suite de l'arrêt de la souscription de cette branche d'activité, actée depuis 2018.

Dans le courant de l'année, l'effet positif des marchés financiers a été utilisé pour matérialiser quelques profits afin de bonifier les taux de revalorisation sur les fonds en euros et de permettre également une revalorisation des valeurs de service des régimes de retraite. A la fin de l'exercice, les portefeuilles de titres sont tous en plus-values latentes pour un total de 14,3 millions d'euros, contre des plus-values latentes de 15,0 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023.

Il n'y a pas de provision pour risque d'exigibilité enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2024.

La provision pour dépréciation durable des actifs a été dotée de 917 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2024. Elle s'établit à 1 417 milliers d'euros au 31/12/2024.

Après réassurance, le résultat technique présente un excédent de 832 milliers d'euros, à comparer à l'excédent de 1,4 millions d'euros constaté en 2023. Les différents éléments non techniques portent le résultat net comptable à 1,4 millions d'euros pour l'exercice 2024, contre 1,9 millions d'euros en 2023, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 0,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le résultat de l'exercice permet de porter le montant des fonds propres comptables à 84,8 millions d'euros, contre 84,9 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice.

Une marge de solvabilité largement couverte

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2024 sont détaillés dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet de Monceau Assurances. La solvabilité de la société est largement assurée : les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 85,1 millions d'euros, pour une marge de solvabilité à constituer, évaluée à compter de cet exercice à l'aide d'un modèle stochastique et non plus déterministe comme

pour les exercices précédents, de 42,9 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 198 %. Ce taux est très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Situation et activité des principales filiales de la société

MRE n'a aucune filiale

Perspectives pour 2025 de la politique d'investissement

La période où l'inflation dictait la majorité des mouvements des marchés financiers semble se terminer avec la maîtrise de la hausse des prix par les banques centrales, dont les politiques monétaires ont été jusqu'à présent parfaitement ajustées pour maintenir la stabilité financière mondiale. Désormais, l'une des principales questions est de savoir si la baisse des taux directeurs sera assez rapide pour éviter une récession mondiale. En effet, même si la baisse des taux directeurs des banques centrales est déjà en cours, les indicateurs avancés en Europe ne pointent pas vers un rebond de l'activité. Du côté américain, les entreprises auront du mal à supporter des taux d'intérêt élevés encore longtemps et la question de la valorisation des actions sur le marché américain se posera tôt ou tard. Pour l'Europe, le salut viendra peut-être de la nouvelle politique budgétaire allemande. En effet, le nouveau gouvernement semble en mesure de faire tomber le dogme budgétaire empêchant un soutien massif aux entreprises. Ceci serait une excellente nouvelle pour l'Europe entière car l'Allemagne est de loin la plus grosse économie de la zone Euro et le ruissellement vers les entreprises de toute l'Europe prendrait forme. Les annonces récentes vont dans ce sens et encouragent une surperformance des actions européennes contre les actions mondiales. L'année 2025 s'annonce, dans tous les cas, bien plus volatile que les deux précédentes.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Dépenses en matière de recherche et développement

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français

Néant.

Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de Monceau Retraite & Epargne.

Ainsi, CAPMA-CAPMI, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), MCR et ses filiales, dont Monceau Retraite & Epargne, forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

Information sur les effectifs

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

Jetons de présence versés

Au titre de l'exercice 2024, 40.000 euros de jetons de présence ont été versés aux membres du conseil d'administration.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

Dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices

Exercice clos le	Montant distribué en euros
31 décembre 2021	8.000.000,00
31 décembre 2022	Néant
31 décembre 2023	1.500.000,00

Informations sur l'actionnariat et le capital social

Le capital social de la société s'élève à 45 millions d'euros. Il n'y a eu aucune évolution concernant l'actionnariat de la société sur l'exercice.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% de détention
Mutuelle Centrale de Réassurance	317 340	70,520000%
CAPMA & CAPMI	132 645	29,476667%
Monceau Investissements Mobiliers	6	0,001333%
UMAM	3	0,000667%
SARP	3	0,000667%
Domaine de Molières	3	0,000667%
Total	450 000	100,00%

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Dominique DAVIER	Mandats soumis aux règles du code de commerce
	Directeur général de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)
	Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier
	Néant
	Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances
	Directeur général délégué de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)
Dominique DAVIER	Autres mandats
	Administrateur d'Avenir Retraite (groupement d'épargne retraite populaire – association souscriptrice)
	Membre du comité de surveillance de Monceau Avenir Retraite et de Monceau Perspectives Retraite
	Membre du comité de surveillance du Plan Monceau Retraite
	Représentant permanent de l'Amirep au conseil d'administration de la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite
	Autres fonctions
	Directeur technique vie

Christophe DUMONT	Mandats soumis aux règles du code de commerce Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Directeur général délégué de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) Autres mandats Administrateur de l'Amirep (association souscriptrice) Autres fonctions Directeur des opérations vie
Marc BILLAUD	Mandats soumis aux règles du code de commerce Président de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Président de la SGAM Monceau Assurances (société de groupe d'assurance mutuelle) Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) Autres mandats Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg) Président de Vitis Life (Luxembourg) Président de Monceau Participations (Luxembourg) Administrateur de Monceau International (Luxembourg)
Brigitte BAILLOT	Mandats soumis aux règles du code de commerce Vice- président de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) Vice-président de la SGAM Monceau Assurances (société de groupe d'assurance mutuelle) Autres mandats Président de Monceau Stratégies Durables (Luxembourg)
Paul TASSEL	Mandats soumis aux règles du code de commerce Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Président de Services en assurance, réassurance et prévoyance (société par action simplifiée) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances Administrateur de la SGAM Monceau Assurances (société de groupe d'assurance mutuelle) Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) Membre du comité d'audit de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurances) Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Mandats soumis aux dispositions du code de la mutualité Administrateur de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (AGIF) (membre du groupe Pasteur Mutualité – mutuelle relevant du code de la mutualité) Autres mandats Membre du comité de surveillance de Monceau Avenir Retraite et de Monceau Perspectives Retraite Administrateur de Monceau Participations (Luxembourg) Membre du comité d'audit de Monceau Participations (Luxembourg) Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) Président d'Avenir Retraite (groupement d'épargne retraite populaire – association souscriptrice) Administrateur de la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025

Conventions réglementées

Monceau Retraite & Épargne participe à deux conventions conclues au cours de l'exercice 2023, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant de droits de vote significatifs et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) de Monceau Retraite & Épargne. Il s'agit des conventions suivantes :

- Mandat de gestion de portefeuilles d'actifs prenant effet le 15 novembre 2024 : l'objet de cette convention est de définir les relations, notamment en termes de droits et de devoirs réciproques entre les parties, Monceau Retraite & Épargne et Monceau Asset Management, dans le cadre de l'activité de la gestion des portefeuilles de valeurs mobilières de l'assureur qu'ils soient ou non mis en représentation de ses engagements réglementés.

Ce mandat a été approuvé par le conseil d'administration.

- Avenant n°3 du 11 octobre 2024 à la convention de compte courant du 1er juillet 2009 : l'objet de cette convention est de rémunérer les avances faites par les associés de la Société Civile Centrale Monceau, à compter du 18 octobre 2024, selon l'indice EURIBOR 3 mois 100 points de base.

Cet avenant ainsi que la convention ont été approuvés par le conseil d'administration.

- Avenant n°2 du 19 décembre 2024 au contrat de licence de marques et de services d'image et communication à effet rétroactif au 1er janvier 2024, l'objet de cette convention étant pour Sarp de concéder à Monceau Retraite & Épargne, Capma & Capmi, la Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances et l'Union des mutuelles d'assurances Monceau, les licences d'exploitation des marques déposées par elle, ainsi que l'usage de la marque « Monceau Assurances », et de prendre en charge tous leurs sites de type internet, intranet et réseaux sociaux.

Cet avenant ainsi que la convention ont été approuvés par le conseil d'administration.

Ce point est vérifié annuellement par les commissaires aux comptes, qui établissent et présentent un rapport spécial sur ces conventions réglementées à l'assemblée générale.

ANNEXES

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercices concernés		2024	2023	2022	2021	2020
Nature des Indications						
Capital en fin d'exercice						
	Capital social (en EUR K)	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
	Nombre des actions ordinaires existantes	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
	Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
	Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
	Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
	Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice en EUR K						
	Chiffre d'affaires hors taxes	18 650	16 684	19 492	20 830	23 003
	Résultat avant impôts et participation des salariés	2 368	2 282	1 210	21 411	-13 373
	Impôts sur les bénéfices	761	301	-	2 737	-
	Participation des salariés au titre de l'exercice	194	67	91	237	78
	Résultat après impôts et participation des salariés	1 413	1 914	1 120	18 437	-13 451
	Résultat distribué		1 500	8 000	-	-
Résultats par actions en euros						
	Résultat après impôts et participation des salariés	3,14	4,25	2,49	40,97	-29,89
	Dividende attribué à chaque action	-	3,33	17,78	-	-
Personnel						
	Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
	Montant de la masse salariale de l'exercice (en EURK)	100	100	70	40	60
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales (eu EURK)	22	22	16	12	22

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2025

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					-	-					-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (<i>préciser : HT ou TTC</i>)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
exclues												
Montant total des factures exclus (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (<i>préciser</i>) Délais légaux : (<i>préciser</i>)						Délais contractuels : (<i>préciser</i>) Délais légaux : (<i>préciser</i>)					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

		Article D.441 II-1° : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D.441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant cumulé des factures concernées <i>(TTC)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année <i>(TTC)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du montant							-	-	-	-	-	-
Total des factures émises dans l'année <i>(TTC)</i>							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclus <i>(TTC)</i>	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : <i>(préciser)</i> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						Délais contractuels : <i>(préciser)</i> Délais légaux : <i>(préciser)</i>					

Sauf mention contraire, les montants présentés sont exprimés en euros et arrondis à l'euro le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Compte de liaison avec le siège		
2 - Actifs incorporels	30 068	
3 - Placements	411 974 421	402 761 484
3a - Terrains et constructions	53 580 350	52 256 538
3b - Placements dans des entreprises liées	42 470 348	41 470 348
3c - Autres placements	315 923 723	309 034 599
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	17 339 091	20 022 979
5 - Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	4 456 377	5 123 682
6 - Créances	1 663 181	3 164 379
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	647 401	2 191 428
6aa - Primes restant à émettre	3 784	
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	643 617	2 191 428
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	119 741	
6c - Autres créances	896 039	972 952
6ca - Personnel		
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	413 347	305 423
6cc - Débiteurs divers	482 691	667 528
7 - Autres actifs	5 282 143	3 826 644
7a - Actifs corporels d'exploitation		
7b - Comptes courants et caisse	5 282 143	3 826 644
8 - Comptes de régularisation - Actif	2 591 897	1 845 158
8a - Intérêts acquis non échus	1 702 769	875 490
8b - Frais d'acquisition reportés	233	
8c - Autres comptes de régularisation	888 896	969 667
9 - Différence de conversion		
Total actif	443 337 178	436 744 326

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Capitaux propres	84 798 404	84 856 487
1a - Capital Social	45 000 000	45 000 000
1b - Primes liées au capital social	5 250 000	5 250 000
1c - Réserve de réévaluation		
1d - Autres réserves	28 827 662	28 799 406
1e - Report à nouveau	4 307 266	3 893 480
1f - Résultat de l'exercice	1 413 476	1 913 602
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	325 751 693	318 390 640
3a - Provisions pour primes non acquises - non-vie	2 063	3 505
3b - Provisions d'assurances vie	313 566 791	306 048 076
3c - Provisions pour sinistres vie	1 816 136	1 131 154
3d - Provisions pour sinistres - non-vie	5 690 753	6 530 523
3e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	4 669 602	4 669 753
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes - non-vie		
3g - Provisions pour égalisation		
3h - Autres provisions techniques vie		
3i - Autres provisions techniques - non-vie	6 348	7 629
4 - Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	17 188 805	20 022 979
5 - Provisions pour risques et charges	131 882	160 380
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 194 372	1 419 618
7 - Autres dettes	6 866 018	5 424 489
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	812 294	923 592
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance		124 397
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d - Dettes envers des établissements de crédit	1 738	2
7e - Autres dettes	6 051 986	4 376 497
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		
7eb - Personnel		
7ec - État, organismes sociaux et collectivités publiques	1 099 875	890 032
7ed - Créanciers divers	4 952 111	3 486 466
8 - Comptes de régularisation - passif	7 406 003	6 469 733
9 - Différence de conversion		
Total passif	443 337 178	436 744 326

COMPTES ANNUELS

Compte technique de l'assurance vie

	Opérations Brutes		Opérations Nettes	Opérations Nettes
Brutes	31/12/2024	Cessions et rétrocessions	31/12/2024	31/12/2023
1 - Primes	18 550 447	-1 258 574	17 291 873	14 894 029
2 - Produits des placements	12 039 705		12 039 705	6 015 934
2a - Revenus des placements	7 095 592		7 095 592	3 396 075
2b - Autres produits des placements	569 128		569 128	350 097
2c - Profits provenant de la réalisation des placements	4 374 985		4 374 985	2 269 762
3 - Ajustement ACAV (plus-values)	1 831 558		1 831 558	1 344 369
4 - Autres produits techniques	12 378		12 378	14 443
5 - Charges des sinistres	-19 227 715	708 666	-18 519 049	-13 200 633
4a - Prestations et frais payés	-18 542 734	769 779	-17 772 955	-13 206 024
4b - Charges des provisions pour sinistres	-684 982	-61 113	-746 095	5 391
6 - Charges des provisions	3 039 847		3 039 847	2 022 484
6a - Provisions d'assurance vie	205 673		205 673	1 670 529
6b - Provisions sur contrats en unités de compte	2 834 174		2 834 174	-1 298 417
6c - Autres provisions techniques				1 650 371
7 - Participation aux résultats	-7 735 176		-7 735 176	-5 559 598
8 - Frais d'acquisition et d'administration	-2 739 125	241 559	-2 497 566	-2 375 339
8a - Frais d'acquisition	-2 242 202		-2 242 202	-2 090 822
8b - Frais d'administration	-496 923		-496 923	-585 341
8c - Commissions reçues des réassureurs		241 559	241 559	300 824
9 - Charges des placements	-2 833 288	-40 982	-2 874 270	-1 156 108
8a - Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-50 196	-40 982	-91 178	-42 862
8b - Autres charges des placements	-1 646 784		-1 646 784	-796 003
8c - Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 136 307		-1 136 307	-317 243
10 - Ajustement ACAV (moins-values)	-2 120 746		-2 120 746	-656 793
11 - Autres charges techniques	-389 729		-389 729	-302 910
12 - Produits des placements transférés				
Résultat technique de l'assurance vie	428 153	-349 331	78 822	1 039 877

Compte technique de l'assurance non-vie

	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
Brutes	31/12/2024		31/12/2024	31/12/2023
1 - Primes	99 855	-86 510	13 345	28 762
1a - Primes	98 413	-86 510	11 903	32 212
2b - Variation de primes non acquises	1 442		1 442	-3 450
2 - Produits des placements alloués	815 505		815 505	442 706
3 - Autres produits techniques				
4 - Charges des sinistres	-142 067	111 251	-30 816	- 22 238
4a - Prestations et frais payés	-981 836	717 442	-264 394	- 310 871
4b - Charges des provisions pour sinistres	839 770	-606 191	233 579	288 633
5 - Charges des autres provisions techniques	1 281		1 281	42 522
6 - Participation aux résultats				
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-55 083	12 562	-42 521	-67 260
7a - Frais d'acquisition	-36 870		-36 870	-50 199
7b - Frais d'administration	-18 213		-18 213	-52 101
7c - Commissions reçues des réassureurs		12 562	12 562	35 040
8 - Autres charges techniques	-3 882		-3 882	-23 769
9 - Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	715 609	37 304	752 912	400 723

COMPTES ANNUELS

Compte non technique

	Opérations Nettes	
	31/12/2024	31/12/2023
1 - Résultat technique de l'assurance vie	78 822	1 039 877
2 - Résultat technique l'assurance non-vie	752 912	400 723
3 - Produits des placements	3 023 106	1 438 754
3a - Revenus des placements	1 781 666	812 196
3b - Autres produits des placements	142 905	83 728
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	1 098 536	542 830
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	-721 714	-276 492
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-22 894	-10 251
5b - Autres charges des placements	-413 499	-190 370
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-285 321	-75 871
6 - Produits des placements transférés	-815 505	-442 705
7 - Autres produits non techniques	28 920	27 761
8 - Autres charges non techniques		
9 - Résultat exceptionnel	21 957	93 663
9a - Produits exceptionnels	111 130	164 767
9b - Charges exceptionnelles	-89 173	-71 105
10 - Participation et intéressement des salariés	-193 756	-66 968
11 - Impôt sur les sociétés	-761 267	-301 011
Résultat de l'exercice	1 413 476	1 913 602

1. FAITS MARQUANTS

Comme en 2023, l'exercice 2024 a permis de dégager des produits financiers suffisants afin de couvrir les engagements techniques et les frais de fonctionnement de la société.

L'année 2024 a vu l'attractivité de l'assurance vie se confirmer : dans un climat d'incertitudes globales, les Français épargnent massivement. Cette dynamique de l'assurance vie en France a engendré une hausse significative de la collecte. Dans ce contexte, la société enregistre également une hausse de 11,78 % de son chiffre d'affaires, à 18.649 milliers d'euros.

La collecte sur les produits d'épargne progresse fortement de 41,45 % (9.409 milliers d'euros vs 6.652 milliers d'euros en 2023). Cette progression est le résultat conjugué de la forte hausse de la collecte sur les fonds en euros, + 60,63 %, et de la baisse de la collecte sur les unités de compte, - 75,59 %. Cette dernière s'explique par la chute du chiffre d'affaires sur les unités de compte immobilières (-92,97 %). La collecte sur les produits de retraite est en recul de 3,81 % (7.462 milliers d'euros vs 7.757 milliers d'euros en 2023) puisque les nouvelles adhésions sur les Perp en points ne sont plus possibles depuis l'adoption de la loi Pacte en 2020. Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance diminue également (- 17,8 %), en raison notamment du déclin du portefeuille des garanties décès des risques statutaires.

Parallèlement, l'activité non-vie des risques statutaires continue de régresser à la suite de l'arrêt de la souscription de cette branche d'activité actée depuis 2018.

Afin d'accompagner le développement commercial, un taux de revalorisation de 3,00 % nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux a été attribué aux supports en euros de Dynaplan, de Monceau Multifonds Plus et de Monceau Europlus, après prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices.

La baisse des taux d'intérêt directeurs et les politiques monétaires menées ont permis de maîtriser l'inflation. L'évolution des taux courts a conduit à la repentification de la courbe des taux produite par l'EIOPA. Ainsi, la pente de la courbe au 31 décembre 2024 est positive entre le 2 ans et le 15 ans. L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des deux régimes de retraite en points ainsi que la baisse des plus-values latentes entraînent une légère diminution des taux de couverture des deux régimes qui ressortent à 127,05 % pour Monceau Avenir Retraite et à 171,74 % pour Monceau Perspectives Retraite. Grâce à ces taux de couverture et afin d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, la société a décidé de revaloriser la valeur de service du point applicable en 2025 de 1,5 % pour Monceau Avenir Retraite et de 2,3 % pour Monceau Perspectives Retraite.

Au 31 décembre 2024, les portefeuilles de titres sont tous en plus-values latentes. Elles s'élèvent à 14.267 milliers d'euros (contre 14.955 milliers d'euros de plus-values latentes fin 2023).

La provision pour dépréciation durable des actifs a été dotée au cours de l'exercice pour atteindre 1.417 milliers d'euros contre 500 milliers d'euros à fin 2023.

Après réassurance, le résultat technique présente un excédent de 832 milliers d'euros, contre 1.441 milliers d'euros un an auparavant.

Les différents éléments non techniques portent le résultat comptable à 1.413 milliers d'euros pour l'exercice 2024, à comparer à celui affiché au terme de 2023, à savoir 1.914 milliers d'euros, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 761 milliers d'euros.

Au 31 décembre, le résultat de l'exercice permet de porter le montant des fonds propres comptables à 84.798 milliers d'euros, contre 84.856 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice. Un dividende de 1.500 milliers d'euros a été versé au titre de l'exercice 2024.

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances, et au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants.

Les dispositions détaillées au titre III du livre II du règlement n° 2015-11 de l'ANC sont appliquées aux opérations légalement cantonnées. Une comptabilité assimilable à une comptabilité multi-établissements est utilisée pour la gestion comptable des opérations légalement cantonnées reposant sur le principe de la comptabilité auxiliaire d'affectation : le patrimoine d'affectation de chaque canton constitue un établissement distinct et le patrimoine général de la société constitue l'établissement principal.

Les comptes de l'exercice 2024 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes

COMPTES ANNUELS

Comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2024.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.2.1. Évaluation à la clôture de l'exercice des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux

dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.3. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- À la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- Au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la dépréciation comptabilisée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la dépréciation est prise égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre. Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique « Charges des placements » du compte de résultat.

Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette

d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée globalement pour l'ensemble des cantons en excluant les régimes de retraite en points gérés par la société.

3.2.4. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.5. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts). Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements. Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements. Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 343 - 9 du code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points (PERP), le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

3.2.6. Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant des régimes de retraite en points (PERP) régis par les articles L.441-1 et suivants du code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. Une provision technique spéciale de retournement (PTSR) doit être constituée pour les régimes de retraite en points qui autorisent la baisse de la valeur de service. Cette provision est sans objet pour le régime de retraite en points pour lequel Monceau Retraite & Epargne garantit la valeur de service. A l'inventaire, on vérifie que la PTS majorée de la PTSR et des plus et moins-values latentes des actifs affectés à la PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite

acquis par les adhérents, calculée avec les tables de mortalité et la courbe des taux sans risque pertinente utilisées pour le calcul de la meilleure estimation prévue à l'article R.351 - 2 du code des assurances à la date d'arrêté des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS, majorée de la PTSR, des plus et moins-values latentes et de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérisation inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérisation représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

3.2.7. Provisions pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée, contrat par contrat, au prorata du nombre de jours restant à couvrir au-delà de la date de clôture par rapport au nombre de jours total de la période garantie couverte par les cotisations émises.

3.2.8. Provision pour sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations. Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Néant.

3.2.10. Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

3.2.11. Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Les frais généraux propres à Monceau Retraite & Epargne d'une part ;
- Les frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Epargne d'autre part.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des prestations qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- Les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion des contrats, ou exposés à leur profit ;
- Les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

3.2.12. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.13. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée sur une créance en cas de doute sur le caractère recouvrable de celle-ci.

3.2.14. Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention.

Il n'y a pas lieu d'inscrire dans les engagements hors bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ».

Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêt des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si la société Monceau Retraite & Epargne avait résilié à la date du 31 décembre 2024 la convention qui la lie à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à lui régler un montant de 7.191 milliers d'euros.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.2. Actif

4.1.1. Placements immobiliers

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Sous-total				
Parts de sociétés immobilières non cotées	52 256 538	1 505 502	-181 690	53 580 350
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	52 256 538	1 505 502	-181 690	53 580 350
TOTAL BRUT	52 256 538	1 505 502	-181 690	53 580 350

Montant des amortissements

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Sous-total				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
Total				

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de sociétés immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les assurés ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

Montant nets

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Sous-total		
Parts de sociétés immobilières non cotées	52 256 538	53 580 350
Créances rattachées à des participations		
Sous-total	52 256 538	53 580 350
TOTAL	52 256 538	53 580 350

COMPTES ANNUELS

4.1.2. Actif - Entreprises liées

Valeurs Bruts	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	1 000 000				1 000 000
Obligations	34 330 000	1 000 000			35 330 000
Créances rattachées à des participations	6 140 348				6 140 348
Créances pour espèce déposées chez les cédantes					
TOTAL	41 470 348	1 000 000			42 470 348

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèce déposées chez les cédantes				
Total				

Montants Nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	1 000 000	1 000 000
Obligations	34 330 000	35 330 000
Créances rattachées à des participations	6 140 348	6 140 348
Créances pour espèce déposées chez les cédantes		
TOTAL	41 470 348	42 470 348

4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	197 348 640	-106 283	36 930 386	-47 368 065	-91 641 592	95 163 085
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	105 789 819		23 285 808	-5 013 015		124 062 612
Prêts et avances sur polices	36 952		98 306	-21 332		113 926
Autres placements	6 359 188					6 359 188
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Autres OPVCM					91 641 592	91 641 592
TOTAL	309 534 599	-106 283	60 314 500	-52 402 412		91 641 592

Amortissements et dépréciations	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amort.	Provisions	Dotations	Reprise	Amort.	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables		500 000	916 680			1 416 680
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts et avances sur polices						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
TOTAL		500 000	916 680			1 416 680

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	196 848 640	93 746 405
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	105 789 819	124 062 612
Prêts et avances sur polices	36 952	113 926
Autres placements	6 359 188	6 359 188
Instruments de trésorerie		
Valeurs remises en nantissement		
Autres OPVCM		91 641 592
TOTAL	309 034 599	315 923 723

4.1.4. Placements représentant les provisions techniques en Unités de compte Valeurs nettes au 31/12/2024

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	11 639 740	-2 005 560	9 634 180
Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPCVM	7 016 356	-726 855	6 289 501
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 366 884	43 517	1 415 410
TOTAL	20 022 979	-2 688 898	17 339 091

COMPTES ANNUELS

4.1.5. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
1. Placements immobiliers				
• Dans l'OCDE	53 055 318	53 055 318	57 486 796	52 256 538
• Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
• Dans l'OCDE	6 837 815	6 837 815	10 718 752	6 837 815
• Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
• Dans l'OCDE	192 729 527	192 337 878	202 633 855	188 207 294
• Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
• Dans l'OCDE	7 877 394	7 877 394	8 287 620	22 500 467
• Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
• Dans l'OCDE	137 122 343	138 467 311	133 715 827	120 183 935
• Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
• Dans l'OCDE				
• Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
• Dans l'OCDE	6 252 088	6 252 088	6 252 088	6 175 339
• Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
• Dans l'OCDE				
• Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
• Dans l'OCDE	521 388	521 388	521 388	521 388
• Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
• Placements immobiliers				
• Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
• OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
• Autres OPCVM	17 452 772	17 452 772	17 452 913	20 022 979
• Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	421 848 645	422 801 965	437 069 237	416 705 755
Dont :				
• Placements évalués selon l'article R 343-9	136 122 343	137 467 311	132 729 627	120 183 935
• Placements évalués selon l'article R 343-10	268 387 212	267 995 563	287 000 522	276 498 841
• Placements évalués selon l'article R 343-13	17 339 091	17 339 091	17 339 091	20 022 979
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
• Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	264 737 126	265 131 028	272 571 608	263 335 071
• Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
• Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) les institutions de prévoyance	521 388	521 388	521 388	521 388
• Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	156 590 131	157 149 549	163 976 243	152 849 296
• Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non cotés s'élèvent à 118 870 k€ en valeur brute au 31 décembre 2024.

Rapprochement entre l'Etat des placements et le montant des placements au bilan

	2024			2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	421 848 645	429 313 916	437 069 239	415 870 854	422 785 491	431 660 368
Amortissement de surcote		7 394 667			6 459 888	
Amortissement de décote		882 716			380 151	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	421 848 645	422 801 965	467 069 239	415 870 854	416 705 755	431 660 368

Autres informations : droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	53 580 350	53 580 350	57 486 796	52 256 538
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	53 580 350	53 580 350	57 486 796	52 256 538
TOTAL	53 580 350	53 580 350	57 486 796	52 256 538

Autres informations : solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués à l'article R343-9.

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Valeur de remboursement	129 907 876	111 603 099
Valeur nette	138 779 051	120 402 740
TOTAL	-8 871 175	-8 799 641

COMPTES ANNUELS

Autres informations : Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien
Néant.

4.1.6. Créances

Libellé	Montant au 31/12/2024	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	647 401	609 420	37 981	2 191 428
Créances nées d'opérations de réassurance	119 741	119 741		
Autres créances	896 039	896 039		972 952
TOTAL	1 663 181	1 625 200	37 981	3 164 379

4.1.7. Compte de régularisation actif

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Intérêts courus non échus	1 702 769	875 490
Frais d'acquisition reportés	233	
Différences sur les prix de remboursement	882 716	380 151
Autres	6 180	589 516
TOTAL	2 591 897	1 845 158

4.1.8. Filiales et participations

Néant.

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2023	Affectation du résultat de l'exercice Précédent	Dividendes Versés	Divers	Résultat de l'exercice	Montant au 31/12/2024
Capital Social	50 250 000					50 250 000
Réserves	28 799 406					28 827 662
Réserve complémentaire fonds d'établissement						
Réserve de réévaluation fonds d'établissement						
Autres réserves	82 511	-185				82 326
Réserve de capitalisation	28 716 895			28 441		28 745 336
Réserve de solvabilité						
Report à nouveau	3 893 480	413 787				4 307 266
Résultat de l'exercice	1 913 602	0	1 500 000		1 413 476	1 413 476
TOTAL	84 856 487	413 602	1 500 000	28 441	1 413 476	84 798 404

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 17 juin 2024, des mouvements sur la réserve de capitalisation et du résultat de l'exercice 2024.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

COMPTES ANNUELS

4.2.3. Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 325 752 k€ contre 318 391 k€ au 31 décembre 2023. Elles incluent les provisions techniques d'assurance vie pour un montant de 313 567 k€ (comprenant les Provisions Techniques Spéciales des deux régimes de retraite en points pour un montant de 159 134 k€) mais aussi les provisions techniques non-vie qui s'élèvent à 5 699 k€.

4.2.4. Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. En diminution de 14,15%, elles s'élèvent à 17.189 k€ contre 20.023 k€ à l'inventaire précédent.

4.2.5. Evolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2020	2021	2022 *
Exercice 2022			
Règlements	1 534 157	939 007	357 542
Provisions	273 547	306 768	542 937
Total charge des sinistres	1 807 703	1 245 775	900 478
Primes acquises	3 132 184	1 980 185	1 425 015
Ratio S/P (%)	57,71 %	62,91 %	63,19 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2020	2021	2022 *	2023
Exercice 2023				
Règlements	1 722 228	1 052 171	727 580	17 146
Provisions	46 571	90 524	235 256	73 413
Total charge des sinistres	1 768 799	1 142 695	962 836	90 559
Primes acquises	3 132 184	2 004 168	1 467 492	162 535
Ratio S/P (%)	56,47 %	57,01 %	65,61 %	55,71 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Exercice 2024					
Règlements	1 782 527	1 187 884	858 194	21 276	14 825
Provisions	30 239	46 502	187 334	18 952	3 030
Total charge des sinistres	1 812 767	1 234 386	1 045 528	40 228	17 855
Primes acquises	3 134 823	2 003 407	1 477 864	168 253	81 888
Ratio S/P (%)	57,83 %	61,61 %	70,75 %	23,91%	21,8 %

* Les montants de la borne d'ouverture de 2022 ont été modifiés à la suite des corrections apportées pour refléter l'image réelle de la sinistralité de l'entreprise.

4.2.6. Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Participation aux résultats totale :	7 735 176	5 559 598	7 219 268
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	7 735 326	6 890 022	7 219 091
Variation de la provision pour participation aux excédents	-150	-1 330 423	176
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	153 178 871	152 004 432	152 926 298
Montant minimal de la participation au résultats	2 472 756	3 125 058	663 694
Montant effectif de la participation aux résultats (2)	4 688 866	3 245 677	3 175 353
Participation attribuée (y compris intérêt techniques)	4 689 016	4 576 101	3 175 176
Variation de la provision pour participation aux excédents	-150	-1 330 423	176

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A.132-10 du code des assurances.

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A.132-10 du code des assurances.

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.7. Provisions

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Provisions pour litiges	121 280	152 442
Autres provisions pour risque et charges	10 602	7 938
TOTAL	131 882	160 380

4.2.8. Dettes

	Montant au 31/12/2024	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	1 194 372	1 194 372		1 419 618
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	812 294	812 294		923 592
Dettes nées d'opérations de réassurance				124 397
Dettes envers les établissements de crédit	1 738	1 736	2	2
Autres dettes	6 051 986	6 051 986		4 376 497
TOTAL	8 060 390	8 060 388	2	6 844 107

COMPTES ANNUELS

4.2.9. Comptes de régularisation au passif

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	7 394 667	6 459 888
Charges constatées d'avance		
Autres	11 336	9 845
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	7 406 003	6 469 733

4.2.10. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer		
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer	63 243	59 225
Etat		
Impôts sociétés		
Autres charges à payer		17 611
Autres charges à payer	735 784	560 109
TOTAL	799 028	636 944

Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Organismes sociaux		
Etats		
Autres produits à recevoir	50 295	
TOTAL	50 295	

4.2.11. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	En devises (en milliers)		Contrevaleur (en milliers d'euros)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro					
	EUR			433 007 812	441 899 451
Royaume - Uni		576	29 809	695	35 949
1/ Total zone européenne					
Australie	AUD	165	116 041	98	69 188
Canada	CAD	49 045	209 735	32 810	140 309
Suisse	CHF	8 442 444		8 969 872	
Etats - Unis	USD	1 377 468	654 980	1 325 891	630 455
Divers (Franc Pacifique)	XPF		65 631 500		561 825
2/ Total hors Union Européenne					
TOTAL GENERAL				443 337 178	443 337 18

4.3. Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance		
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	98 070	79 015
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	98 070	79 015

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Comptes gagés par les réassureurs	5 012 258	4 765 344
TOTAL	5 012 258	4 765 344

Les montants gagés par les réassureurs viennent en garantie des provisions techniques correspondant aux affaires cédées par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance aussi bien en assurance vie qu'en assurance non-vie.

COMPTES ANNUELS

5 NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

5.1. Règle d'allocation des produits financiers

Monceau Retraite & Epargne étant une société d'assurance mixte, les produits financiers sont affectés conformément aux dispositions de l'article 337-11 du règlement n° 2015-11 de l'ANC. Les produits financiers nets de charges sont ventilés dans un premier temps entre le compte non technique et le compte technique vie suivant un pro-

rata pour le compte technique vie égal au rapport entre les provisions techniques vie nettes de réassurance et le cumul des provisions techniques et des capitaux propres.

Dans un second temps, une part des produits financiers affectés au compte non technique est transférée au compte technique non-vie en tant que produits alloués.

5.3. Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôt espèces des réassureurs	51 272
Intérêts de retard	33 540
Frais externes de gestion	29 260
Frais internes	
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	114 072
Amortissement des différences de prix de remboursement	1 143 603
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	916 680
Autres charges des placements	2 060 283
Moins-values réalisées	1 150 253
Dotation à la réserve de capitalisation	
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 421 628
Ajustement ACAV	2 120 746
Pertes de change	271 375
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	5 716 729

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et sociétés civiles immobilières	165 499
Revenus des placements financiers	8 651 291
Revenus des prêts aux collectivités	
Intérêts	60 468
Revenus des placements dans les entreprises liées	
Revenus des placements des contrats en unités de compte	
Revenus des placements	8 877 257
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	712 033
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Intérêts	
Autres produits des placements	712 033
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	5 368 813
Reprise sur la réserve capitalisation	
Profits sur cession monnaies étrangères	104 707
Profits provenant de la réalisation de placements	5 473 521
Ajustements ACAV	1 831 558
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	16 894 368
NET	11 177 640

5.3. COMPTE DE RÉSULTATS VIE

	Total	Capita- lisation à prime unique (1)	Capita- lisation à prime périodique (2)	Temporaire décès indi- viduelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime pé- riodique (9)	Capita- lisation à prime unique (10)	PERP (11)
Primes	18 550 447			274 082	9 226 208	62 404	1 342 953	168 702	256 542			7 219 555
Charges de prestations	19 227 715			208 855	9 567 494	301 304	785 535	2 031 703	2 156 194			4 176 631
Charges de provisions	-3 039 847			-18 063	-952 961	-255 872	-10 577	-1 777 902	-2 270 539			2 246 067
Ajustement ACAV	-289 189			0					-289 189			
Solides de souscriptions	2 073 390			83 290	611 675	16 973	567 995	-85 099	81 698			796 857
Frais d'acquisition	2 242 202			37 805	1 534 413	8 608	447 054	23 270	35 386			155 667
Autres charges nettes de gestion	874 274			2 581	383 981	9 548	122	118 141	63 982			295 920
Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 116 477			40 386	1 918 394	18 156	447 176	141 410	99 367			451 587
Produits nets des placements	9 165 435			27 268	4 267 491	110 320	3 859	1 378 629	306 097			3 071 770
Participation aux résultats	7 735 176			10 980	3 742 673	64 380	723	870 110	281 717			2 764 593
Solde financier	1 430 259			16 289	524 818	45 940	3 136	508 520	24 379			307 177
Primes cédées	1 258 574			107 636	25	2 467	1 148 445					
Part des réassureurs dans les prestations	708 666			50 159			658 507					
Part des réassureurs dans les charges de provision												
Part des réassureurs dans la PB												
Commissions reçues des réassureurs	-241 559			-12 761	-5	-490	-228 302					
Solde de réassurance	-308 349			-44 176	-20	-1 977	-261 636					0
Résultat technique	78 822			14 476	-781 920	42 780	-137 681	282 010	6 710			652 447
Hors compte												
Montant des rachats	6 561 175				4 557 895	17 293			1 985 986			
Intérêts techniques bruts de l'exercice	1 538 882			10 980	842 289	60 327	723	624 564				
Provisions techniques brutes à la clôture	337 241 335			747 112	119 652 326	2 941 231	64 923	37 513 045	17 188 805			159 133 894
Provisions techniques brutes à la l'ouverture	331 871 962			754 196	115 301 640	3 132 623	147 557	38 389 735	20 022 979			154 123 233

5.4. COMPTE DE RÉSULTATS NON-VIE

	Total	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes acquises	99 855		99 855
Primes	98 413		98 413
Variation de primes non acquises	1 442		1 442
Charges de prestations	140 786		140 786
Prestations et frais payés	981 836		981 836
Variation des provisions pour prestation	-841 051		-841 051
Solde de souscription	-40 9301		-40 9301
Frais d'acquisition	-36 870		-36 870
Autres charges nettes de gestion	-22 096		-22 096
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-58 965		-58 965
Produits nets des placements	815 505		815 505
Participation aux résultats			
Solde financier	815 505		815 505
Part des réassureurs dans les primes acquises	-86 510		-86 510
Part des réassureurs dans les prestations payées	717 442		717 442
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-606 191		-606 191
Part des réassureurs dans la PB			
Commissions reçues des réassureurs	12 562		12 562
Solde de réassurance	37 304		37 304
Résultat technique	752 912		752 912
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	2 063		2 063
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	3 505		3 505
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	5 690 753		5 690 753
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	6 530 523		6 530 523
Autres provisions techniques à la clôture	6 348		6 348
Autres provisions techniques à l'ouverture	7 629		7 629

COMPTES ANNUELS

5.5. Charges par destination (hors commissions)

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destina-

tion ce qui représente un montant total de 2.383 k€. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 394 k€. Les mêmes éléments s'élevaient respectivement à 2.230k€ et 327k € au 31 décembre 2023. Au global, les charges supportées par l'entreprise avec un total de 2.777k€ contre 2.557 k€ pour 2023 ont augmenté de 8.59%.

FRAIS VIE	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	38 833	496 524	166 364	23 387	725 108
Charges internes	71 746	1 164 062	276 398		1 512 206
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 167	70 620	21 817		98 604
Autres					
TOTAL	116 746	1 731 206	464 579	23 387	2 335 918

FRAIS NON - VIE	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	4 315	25 858	3 395		33 568
Charges internes	7 972		5 641		13 613
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Autres					
TOTAL	12 287	25 858	9 036		47 181

TOTAL DES FRAIS	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	43 148	522 382	169 759	23 387	758 676
Charges internes	79 718	1 164 062	282 039		1 525 819
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 167	70 620	21 817		98 604
Autres					
TOTAL	129 033	1 757 064	473 615	23 387	2 383 099

5.6. Charges de personnel

La société n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici correspondent aux sommes versées au directeur général, au directeur général délégué et aux administrateurs non-salariés.

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	100 000	100 000
Pension et retraites		
Charges sociales		
Autres	22 002	21 917
TOTAL	122 002	122 002

5.7. Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	32 012	98 709
Produits sur exercices antérieurs	502	8 685
Article 700 produits	1 500	
Produits exceptionnelles issus du déversements classe 9/ classe 6	28 072	53 248
Reprise de provisions pour litiges	38 973	
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	10 070	4 122
Total produits exceptionnels	111 130	164 764
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	67 733	14 451
Pertes sur exercices antérieurs	2	349
Amendes et pénalités	25	
Article 700 pénalités		
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6		
Dotation de provisions pour litiges	10 811	48 366
Dotation de provisions à caractère exceptionnel	10 602	7 938
Total charges exceptionnelles	89 173	71 104
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 957	93 660

COMPTES ANNUELS

5.8. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 761 k€.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des GIE auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de salarié.

6.2. Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2024, les membres du conseil d'administration ont reçu 40 K€ de jetons de présence.

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2024, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 83 K€.

6.4. Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème et détenant 70,52 % du capital de la société, établit les comptes combinés intégrant les comptes annuels de Monceau Retraite & Epargne.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: 41CEA9FC-8DE5-412C-8193-9356EA5EA8D7

FORVIS MAZARS

45 rue Kléber

92300 Levallois-Perret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

MONCEAU RETRAITE & EPARGNE

Société anonyme

36-38 rue de Saint Pétersbourg

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société MONCEAU RETRAITE & EPARGNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONCEAU RETRAITE & EPARGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Monceau Retraite & Epargne détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraits des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2024, les placements financiers non cotés de MRE s'élèvent à 118,9 M€ (cf. note 4.1.5. des annexes des comptes annuels de MRE), représentant 27,7% du total des placements y compris unités de compte (429,3 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2024 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2024,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Provisions pour sinistres Non-Vie

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les provisions pour sinistres non-vie s'élèvent à 5,7 M€ soit 1,3% des passifs.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et autres frais de gestion des sinistres et de règlements de prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la part importante d'estimation et de jugement de la direction dans la valorisation de ces provisions, et de son poids dans le bilan de votre société.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Réaliser une contre valorisation et une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions
- Enfin, revoir les analyses de boni / mali afin de nous assurer de la correcte évaluation des provisionnements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monceau Retraite & Epargne par votre assemblée générale de 26 mai 2003 pour le cabinet Forvis Mazars et du 15 juin 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 3^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 3 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume Wadoux

Estelle Sellem

Associé

Associée



RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



**forvis
mazars**

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

MONCEAU RETRAITE & EPARGNE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Monceau Retraite & Epargne

Société anonyme régie par le code des assurances
Siège social : 36 rue de Saint Pétersbourg, 75008 PARIS
RCS Paris : 443 137 500

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Monceau Retraite & Epargne,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et à l'article R. 322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions des articles R.322-7 du code des assurances et L.225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

➤ Avenant n° 2 à la convention de licence de marque SARP

Administrateurs concernés :

- Paul Tassel : Président de Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance
- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne

Nature et objet :

Au 1er mars 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

Modalités :

La convention initiale constatait à effet du 1er janvier 2021, la concession à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement. SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

L'avenant n°1 à la convention, signé le 18 décembre 2023, prévoit une modification dans la clause de prix de la concession à effet du 1er janvier 2023 (1% au lieu de 0.2% antérieurement).

L'avenant n°2, signé le 19 décembre 2024, prévoit, à effet du 1er janvier 2024, une modification de la redevance au titre des marques créées et déposées par Sarp, la faisant évoluer de 0,25% à 0,05% d'une part, et d'autre part l'évolution du budget forfaitaire des dépenses allouées par les bénéficiaires à Sarp au titre du développement de la notoriété de l'ensemble, le faisant passer de 0,75% à 0,95%.

Au 31 décembre 2024, le montant de la redevance de Monceau Retraite & Epargne s'élève à 230 578.01 euros.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Convention de mandat d'agent Monceau Patrimoine Conseil**

Administrateurs concernés :

- Jérôme Sennelier : Dirigeant de Monceau Patrimoine Conseil
- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne

Nature et objet

Monceau Retraite & Epargne accepte de nommer la société Monceau Patrimoine Conseil aux conditions indiquées dans la convention, comme Agent Général d'assurances. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2018. Elle est adoptée pour une durée indéterminée, assortie d'une période probatoire de deux ans non renouvelables, au cours de laquelle chacune des parties pourra y mettre un terme à tout moment, en respectant un préavis de 3 mois.

Modalités

Au 31 décembre 2024, cette convention a eu pour impact une charge de 22 170,79 euros dans les comptes de votre société.

➤ **Convention de collaboration sur le contrat « Monceau Avenir Jeune » avec Monceau Générale Assurances**

Administrateurs concernés

- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances et de Monceau Retraite & Epargne

Nature et objet

Une convention de collaboration sur le contrat « Monceau Avenir Jeune » entre Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne a été signée le 9 novembre 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} Octobre 2003. Par cette convention Monceau Retraite & Epargne sollicite Monceau Générale Assurances pour pratiquer les opérations d'assurances dans le cadre du contrat « Monceau Avenir Jeune » aux conditions indiquées dans la convention. Elle est adoptée pour une première période

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

allant jusqu'au 31 décembre 2005 et se renouvelle ensuite annuellement par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année. Chacune des parties pourra y mettre un terme à tout moment, en respectant un préavis de 3 mois.

Modalités

Au 31 décembre 2024, Monceau Retraite & Epargne a reçu 225 euros au titre de cette convention.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 3 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume WADOUX

Estelle SELLEM



A dark blue parallelogram shape, tilted to the right, serving as a background for the text.

02

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

DU 18 JUIN 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 18 JUIN 2025

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration. **Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées. **Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Troisième résolution

L'assemblée générale, constatant que le report à nouveau s'élève à 4.307.266,49 euros et le résultat de l'exercice s'élevant à 1.413.475,80 euros, décide, sur la proposition du conseil d'administration, de verser un dividende de sept cent cinquante mille (750.000,00) euros, par distribution de 53,06 % du résultat de l'exercice et d'affecter 663.475,80 euros sur le compte report à nouveau. L'assemblée générale décide également d'augmenter de 1.752,00 euros le montant de la « réserve pour fonds de garantie » par reprise du compte « report à nouveau », portant ainsi le montant de la « réserve pour fonds de garantie » à 84.078,00 euros.

Cette « réserve pour fonds de garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds

de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la loi 99-532 du 25 juin 1999.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende distribué par actions
31 décembre 2021	17,778
31 décembre 2022	-
31 décembre 2023	3,333

La fraction du dividende éligible ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI est non applicable.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité pour l'exercice 2024 un montant de 40.000 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NOTES



A series of horizontal lines for taking notes, consisting of 28 evenly spaced lines.

NOTES



Lined area for notes, consisting of multiple horizontal lines for writing.

Pour vous,
pour demain,
pour longtemps.

Disponibilité, écoute et confiance



Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 45.000.000 euros. - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris B 443 137 500 - Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70 110 - 75380 Paris Cedex 08 - Tél. : +33 1 49 95 79 79 - monceauassurances.com

